



Démission CDI 35h moniteur d'équitation

Par **coraline49**, le **27/01/2013 à 13:04**

bonjour,rnrnje suis Monitrice principale chef d'écurie aux 35h depuis début septembre dans un centre équestre. Je souhaite démissionner afin de suivre mon conjoint qui est muté.rnJ'ai un préavis d'un mois et donc débaucherais définitivement début Mars, cela fera 6mois de contrat effectué. j'ai pris 1 semaine de vacance et j'ai droit à 5 semaine de vacances par an (septembre à aout)rn Ma question est:rnrnà mon solde de tout compte que me devra mon patron pour mon indemnité congés payés que je n'ai pas pris?rn**MERCI**

Par **DSO**, le **28/01/2013 à 08:30**

Bonjour,rnrnVous aviez droit pour 6 mois de travail effectif à 15 jours ouvrables de CP (2,5 jours par mois).rnrnVous avez pris 1 semaine (soit 6 jours ouvrables).rnrnIl vous reste donc 9 jours ouvrables.rnrnCordialement,rnDSO

Par **makita**, le **10/06/2013 à 10:43**

Bonjour,rnje vais terminer mon CDD dans 15 jours. Celui-ci s'est déroulé sans incidents. Mon employeur me propose un CDI a l'issu du CDD. Puis-je, si il y a un problème que je prèssents, lui envoyer ma lettre de démission le lendemain du debut du CDI - en respectant mon préavis de 1 mois-?rnje vous remrcie de votre réponse.rnCordialement.rnClaude

Par **moisse**, le **10/06/2013** à **10:48**

bonjour Vous pouvez démissionner d'un CDI à tout moment surtout hors de toute période d'essai.

Par **Lag0**, le **10/06/2013** à **13:23**

[citation] Puis-je, si il y a un problème que je préssents, lui envoyer ma lettre de démission le lendemain du debut du CDI [/citation] Bonjour, Il serait encore plus simple de refuser le CDI !